

# Formulaire 43 - DN



## 1. Informations générales

<b>Description de l'ouvrage</b>	Démolition d'une maison individuelle et construction d'un immeuble d'habitation de 8 logements
<b>Commune</b>	Paudex
<b>Construction existante ?</b>	Non
<b>Parcelle</b>	138
<b>Maître de l'ouvrage</b>	Olivier et Isabelle Halfon
<b>Mandataire principal</b>	Rivier Architectes SA
<b>Type d'ouvrage détaillé</b>	Habitations 73 - Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
<b>Type construction</b>	ECA_VI - Construction avec occupation importante
<b>Dangers</b>	Glissement de terrain spontané
<b>Remarque</b>	

La parcelle est dans une partie en "Danger Faible". Elle fait aussi partie du "Secteur de restrictions lié aux dangers naturels - Glissement superficiels spontanés potentiels" sur le plan d'aménagement de la commune.



## 2. Danger - Glissement de terrain spontané

### 2.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	faible
Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction	faible
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement superficiel spontané ?	Non
Précision sur l'événement	
---	
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	
---	

### 2.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

#### Exposition des personnes

Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (zone SUP selon norme SIA 416) ? <small>(mettre non si aucun sous-sol habitable n'existe)</small>	Non
Est-ce que le sous-sol habitable est conçu/protégé contre le danger de glissement superficiel spontané ? <small>(mettre oui si aucun sous-sol n'existe)</small>	Non
Action	
Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire	

#### Vulnérabilité de la construction

Est-ce que la structure porteuse et l'enveloppe de la construction ont été conçues en fonction du danger de glissement superficiel spontané ?	Oui
Précisions/détails	

La construction sera en béton armé, y.c. les sous-sols. Un approfondissement des fondation sera fait si besoin aux endroits vulnérables dans les zones concernées.

**Action**

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

**Vulnérabilité des biens**

**Est-ce que les ouvertures exposées au glissement de terrain spontané sont conçues et/ou protégées en fonction de la situation de danger ?**

Oui

**Est-ce que la conception des espaces intérieurs (SUP selon norme SIA 416) prend en compte le danger de glissement de terrain spontané ?**

Non

**Précisions/détails**

Il n'y a pas d'ouvertures exposées au glissement de terrain spontané dans les sous-sols qui sont les parties les plus vulnérables.

**Action**

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

## 2.3 Résultats - Glissement de terrain spontané

Résultat

Objectif de sécurité atteint

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable				
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens		
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle
ECA_I	■								
ECA_II	■								
ECA_III	■	■							
ECA_IV	■	■					■		
ECA_V	■	■	■		■		■	■	
ECA_VI	■	■	■	●	■	●	■	■	●
ECA_VII	■	■	■		■		■	■	

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

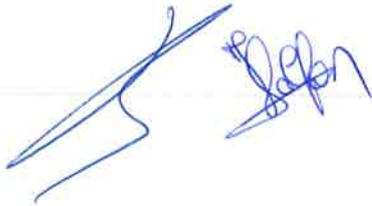
Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

**Lieu - date - signature du maître d'ouvrage**

Lansanne le 20/04/2025



**Lieu - date - signature du mandataire principal ou le bureau spécialisé**

**Raison sociale**

20.04.25

